



Prix de l'action éco délégué 2023/2024 - 4ème édition

Le prix de l'action éco délégué valorise les initiatives éco-responsables des délégués scolaires afin de promouvoir le développement durable.



1) Définition du prix de l'action éco délégué

Le prix de l'action éco délégué récompense les délégués scolaires qui ont mis en place et gérés des projets éco-responsables dans leur établissement. Cela comprend des actions liées à la protection de l'environnement, à la sensibilisation aux enjeux écologiques et aux comportements écocitoyens.

Le prix de l'action éco-déléguée est organisé chaque année par une équipe dédiée au sein de l'établissement scolaire.

Ce concours engage plusieurs acteurs clés:

- Les délégués scolaires prennent l'initiative en créant et gérant les projets éco-responsables
- Les enseignants et l'équipe éducative accompagnent les délégués dans la réalisation de leurs actions.
- Enfin, un jury académique évalue et sélectionne les projets finalistes.

Les nouveautés
de la
4e édition

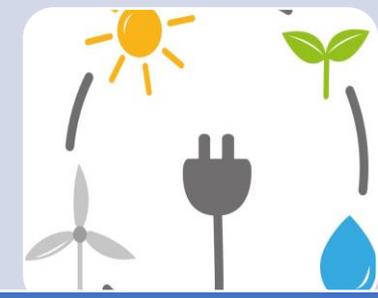


Associer davantage
les élèves

(plus grande appropriation et
meilleur diffusion du
concours)



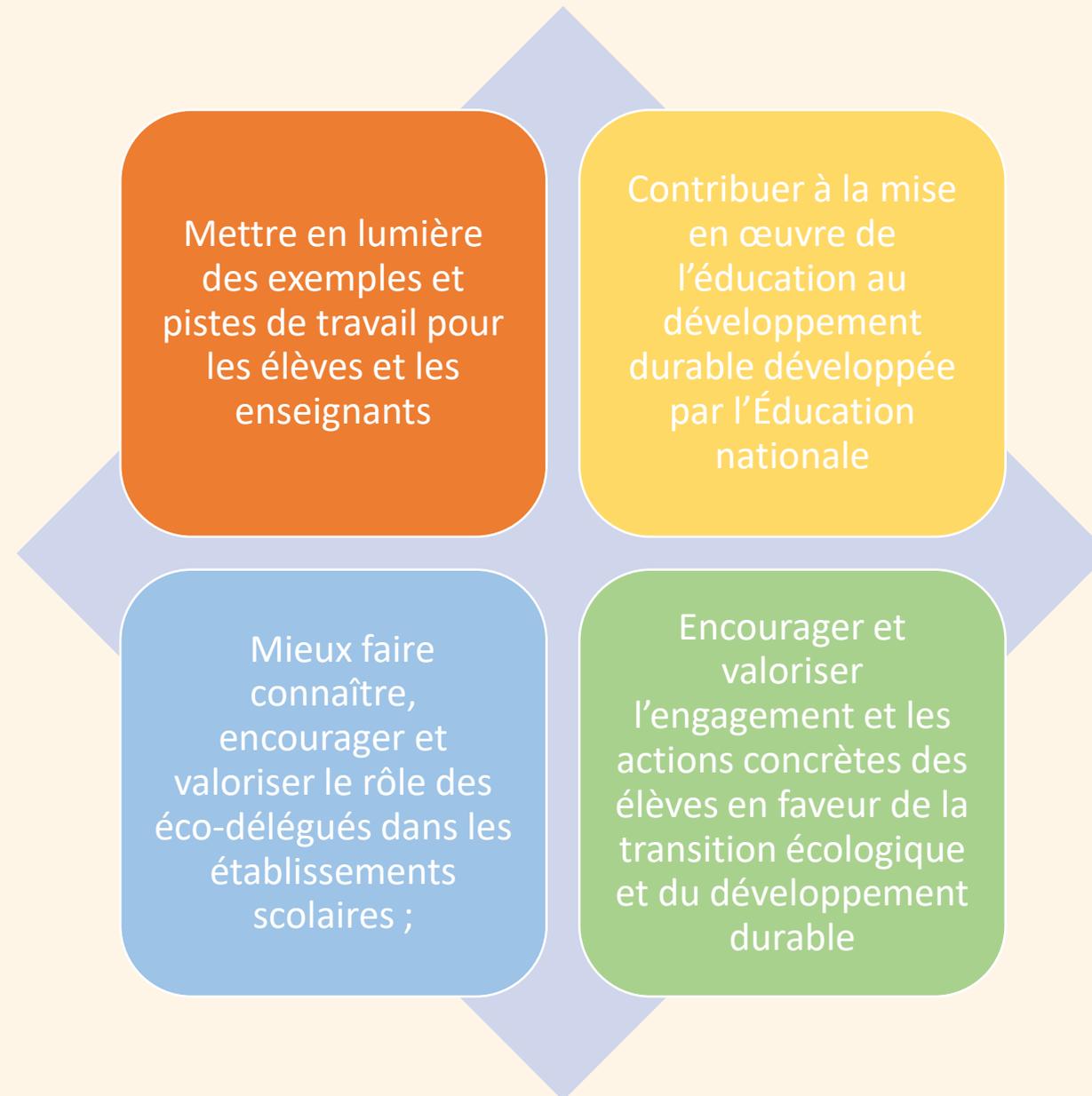
Au niveau
académique,
Intégration du
binôme d'éco-
délégués du CAVL
dans le jury
académique



Valoriser chaque
année une
thématique à travers
un prix spécial .

En 2024,dans le cadre du
« Plan national de sobriété
énergétique, acte 2 », une
attention particulière sera
portée au thème de la
sobriété énergétique.

2) O b j e c t i f d u p r i x



3) Contenu et support de la candidature

Pour participer au prix de l'action éco-déléguée, les délégués doivent transmettre une production vidéo et un formulaire d'accompagnement.



Le support vidéo

Critères à respecter:

- Doit se **suffire à lui-même**
- Présenter le projet et **la démarche suivie**
- Durée: **1min30s** maximum
- De qualité suffisante
- Prendre en compte au moins **2 ODD**.

- **Écodélégués acteurs** de la démarche
- Projet global
- Dimension collective
- Croisement de plusieurs enjeux (2 thématiques ou 2 ODDS de développement durable
- La dimension **partenariale**

Exemple de vidéos inspirantes:

[Prix de l'action Eco déléguée de l'année | EDD \(ac-martinique.fr\)](http://ac-martinique.fr)

Ps: Propriété intellectuelle et droit à l'image: Un formulaire d'autorisation de droit à l'image et à la voix est mis à la disposition des écoles et établissements (pour mineurs et adultes)

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, vidéo, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)
Vu le règlement général européen N°2016679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°79-17 du 08 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

École ou établissement scolaire : _____

Code postal / Commune : _____ Classe de : _____

1- Désignation du projet

Projet : « Candidature pour le Prix de l'action éco-déléguée de l'année 2023-2024 »

2- Objectifs

Le prix de l'action éco-déléguée de l'année a été créé en 2020 par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour faire connaître, encourager et valoriser les projets menés par les éco-délégués de classe. Cela s'inscrit dans le cadre de l'éducation au développement durable qui vise à enseigner les enjeux environnementaux et du développement durable.

Pour déposer leur candidature, les éco-délégués réalisent une vidéo pour présenter leur projet. Il y a d'abord une sélection organisée par le rectorat pour déterminer les lauréats académiques puis une sélection organisée par le ministère pour désigner les lauréats nationaux. Les vidéos et les images des lauréats académiques et nationaux seront valorisées sur les supports des rectorats, du ministère et du partenaire Bayard Presse.

3- Nature de l'autorisation et modes d'exploitation envisagés

Cette autorisation est valable pour une durée de **3 ans**. Elle est consentie à titre gratuit.

Elle concerne la vidéo réalisée pour le concours, en tant que telle et/ou intégrée dans une œuvre papier, numérique ou audiovisuelle.

L'élève et ses représentants légaux consentent à l'utilisation de l'image et de la voix de l'élève. Les droits d'image et d'auteur, les droits de production et d'exploitation sont cédés au rectorat et au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Usages possibles	Diffusion
Usage collectif dans la classe et l'établissement	Elèves et personnels : élèves de l'établissement, équipes pédagogique et vie scolaire, personnels administratifs et techniques
Projection collective	Usages institutionnels au niveau académique et national : éducation, information, formation, recherche, valorisation (colloque, conférence)
En ligne	Sites internet et réseaux sociaux des académies du ministère (Education.gouv.fr et Eduscol, chaîne Youtube, réseaux sociaux) du groupe Bayard Presse partenaire du concours et ses magazines Okapi, Phosphore et We Demain 100% Ados
Publications : magazines, plaquettes	Articles, documents de présentation et de synthèse réalisés par les académies ou par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse concernant le prix de l'action éco-déléguée ou le rôle des éco-délégués ou plus largement l'éducation au développement durable. Magazines de Bayard Presse : Okapi, Phosphore et We Demain 100 % Ados ; les réseaux sociaux associés aux magazines précités

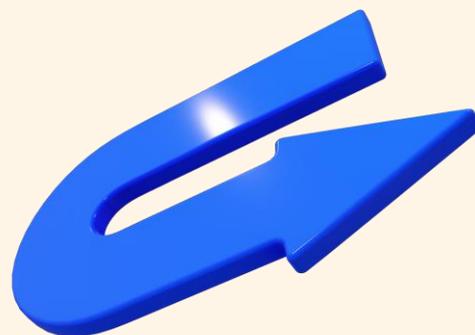
Le formulaire d'accompagnement

Un formulaire type a été établi de façon à **faciliter la transmission de renseignements complémentaires à la vidéo.**

Il précise:

- les caractéristiques de l'établissement,
- les classes et le nombre d'élèves concernés,
- les membres de la communauté éducative impliqués,
- les partenaires extérieurs associés,
- les financements éventuels,
- les thématiques de développement durable couvertes, les ODD concernés,
- les suites envisagées

La vidéo doit cependant être en elle-même éclairante sur la démarche du projet, les acteurs concernés et les thématiques couvertes.



Académie :
Catégorie : école / collège / lycée

Nom de l'établissement :
RNE de l'établissement :

Adresse postale de l'établissement :

Caractéristiques de l'établissement

Zone : urbaine / rurale

Nombre d'élèves :

REP : Oui Non REP+

Statut de labellisation E3D de l'établissement :

Non labellisé

Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

Demande en cours (préciser pour quel niveau)

Référent EDD d'établissement (nom, prénom, fonction, coordonnées) :

.....

Référent candidature si ce n'est pas le référent EDD (nom, prénom, fonction, coordonnées) :

.....

L'établissement confirme qu'il dispose des autorisations de droit à l'image et à la voix
pour les élèves apparaissant dans la vidéo

Intitulé du projet :

Niveau(x) de classe concerné(s) :

Etat d'avancement du projet : début / en cours / achevé

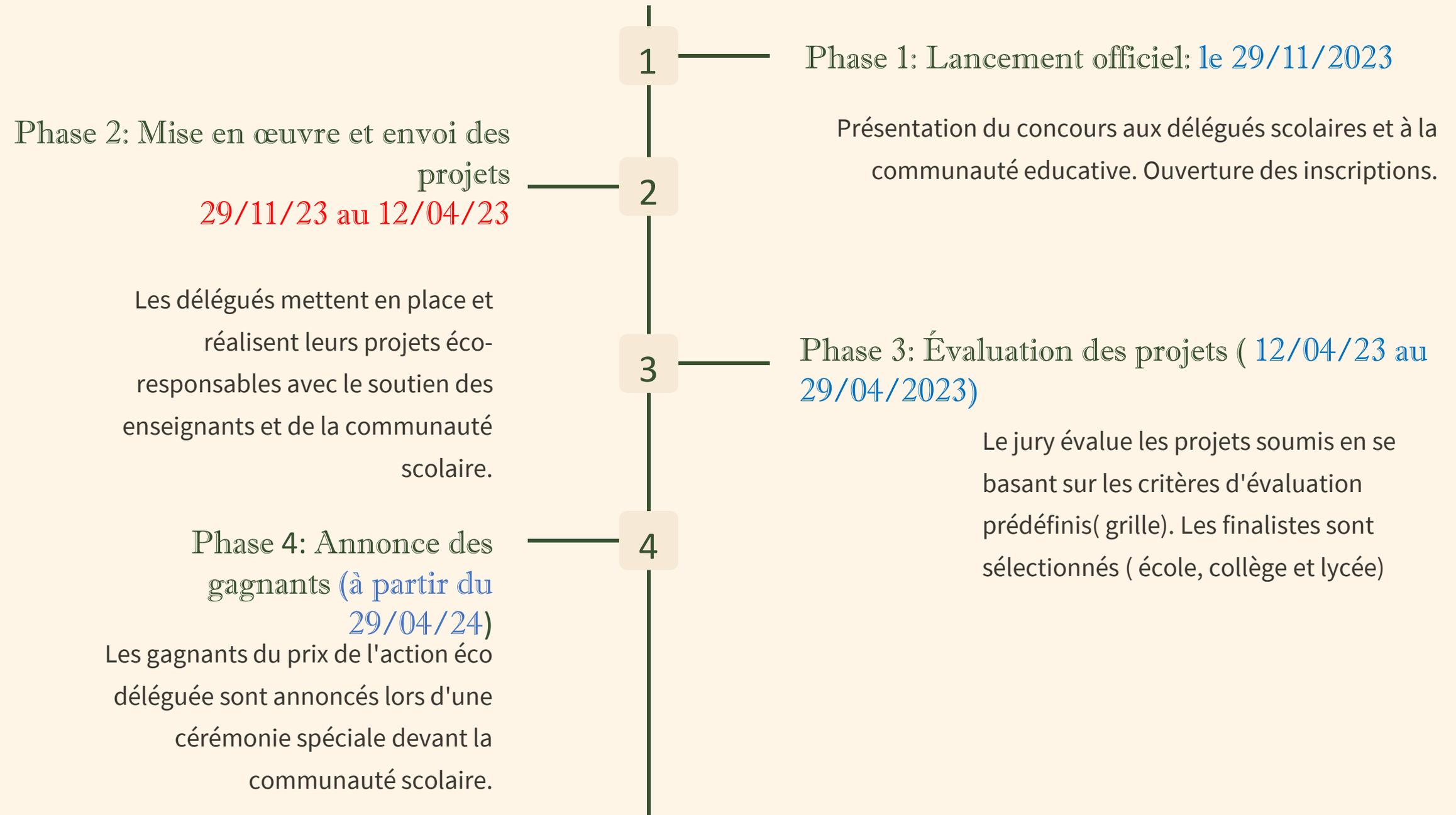
4) Modalités de transmission

L'envoi au rectorat est réalisé par:

1. la direction de l'école ou de l'établissement, ou sous son couvert **par le personnel référent EDD** ou un enseignant.
2. **voie électronique** au rectorat, selon les **modalités qui vous seront précisées** et indiquées **ultérieurement** (plateforme de dépôt).

Les équipes éducatives peuvent s'adresser à la mission académique EDD du rectorat et **sont invitées à se faire connaître du rectorat en amont de leur candidature.**

5) Organisation de l'événement au niveau académique





Liste des documents à fournir et conclusion

Liste des documents: (voir site académique EDD)

- Règlement de l'édition 2023-2024
- Formulaire d'accompagnement du prix de l'action éco-déléguée 2023/2024
- Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/ la voix d'une personne

à vos projets!!!!

By C.ERIDAN

